

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition de parcelles au Centre Hospitalier de la Côte Basque et autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la réalisation de la clôture.

En accompagnement du chantier de rénovation du Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB), la Ville de Bayonne réalise des aménagements sur les rues adjacentes (élargissements propices aux bus, piétons et vélos, création de giratoires pour faciliter et sécuriser les accès à l'hôpital) qui nécessitent au total environ 2 090 m² d'acquisitions foncières auprès du CHCB. Le giratoire Michel Larrouturou sur l'avenue Jacques Loëb occupe une emprise d'environ 660 m² tandis que l'élargissement de l'avenue Paul Pras et de la rue Lasseguette, ainsi que la création d'un giratoire au carrefour entre ces deux voies, représentent 1 430 m² de terrain qu'il convient d'acquérir.

Le financement de ces acquisitions au CHCB avait été en partie défini par l'arrêté de permis de construire délivré le 28 août 2001. Une cession gratuite de 820 m² était prévue pour les travaux sur l'avenue Jacques Loëb et le permis prévoyait également que 700 m² de terrain seraient cédés à titre onéreux pour la réalisation du giratoire Pras-Lasseguette.

Il s'avère en outre nécessaire pour la ville, en fin de chantier, d'acquérir une surface supplémentaire de 570 m², les projets ville et hôpital ayant évolué depuis 2001 à l'interface des deux domaines publics.

France Domaine a estimé, le 7 mai 2012 les parcelles à diviser concernées à 120 €/m².

Toutefois, compte tenu de l'intérêt général de l'opération globale d'aménagement, il a été acté le principe de cession gratuite de l'ensemble des emprises précitées par le CHCB à la Ville, tous les frais inhérents à ces transactions demeurant toutefois à la charge de la commune.

Il est précisé que, bien que les parcelles à céder fassent partie du domaine public hospitalier, il sera expressément dérogé à la double procédure de désaffectation et de déclassement de ces biens en vertu des dispositions de l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (C.G.P.P.P) qui prévoit que les biens relevant du domaine public peuvent être cédés entre personnes publiques, sans déclassement préalable entre ces personnes, dès lors qu'ils sont destinés à l'exercice d'une compétence de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Par ailleurs, l'élargissement d'un tronçon de la rue Lasseguette a nécessité le déplacement de la limite de propriété du CHCB et la démolition du mur de clôture. La nouvelle limite de propriété sera constituée d'un mur de soubassement enduit de 60 cm de haut surmonté d'une grille à barreaudage de 1,20 m de haut. Ce dispositif de clôture sera poursuivi tout le long de la rue Lasseguette lors des travaux ultérieurs d'élargissement de cette rue qui ne seront réalisés qu'à la fin de la rénovation de l'hôpital. La Ville de Bayonne prendra en charge la restitution totale et modifiée de ladite clôture qui a été estimée à 100 000 € sur l'ensemble de la rue Lasseguette.

De même, pour finaliser les aménagements et traiter la question du stationnement, la Ville financera le jalonnement dynamique du parking situé à la Floride pour accéder à la navette gratuite desservant l'hôpital. La fourniture et la pose de ce matériel sont estimées à 70 000 €.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction foncière avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque, dans les conditions ci-dessus énoncées, étant précisé que les documents d'arpentage en cours de réalisation devront fixer les emprises définitives reposant sur parties des parcelles BW 229 et BW 239 (surface totale approximative de 2 090 m²) ;

- à déposer la déclaration préalable de travaux relative à la construction d'une nouvelle clôture le long de la rue Lassequette.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.